

GESTION ET MISE EN PLACE DE FILIERES DE VALORISATION DE DECHETS

➤ PROBLEMATIQUE DECHETS

Les déchets sont l'une des principales problématiques pour l'avenir. En effet, devant la production de plus en plus croissante de déchets produits par les particuliers aussi bien que par les industriels, et compte tenu des textes stipulant **l'interdiction de mise en décharge à l'horizon 2002 de tout « déchet » n'étant pas considéré comme ultime**, des solutions doivent désormais être mises en place pour le recyclage, réutilisation ou valorisation de ces déchets.

Or nous pensons que non seulement ces déchets ne constituent pas une contrainte législative et économique, mais qu'ils sont, dans certains cas, de véritables sous-produits ou matières secondaires non exploitées, qu'il est possible de recycler, réutiliser ou valoriser.

Des textes récents, comme la Circulaire du 15 février 2000 relative à la planification de la gestion des déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP), préconisent le tri, la valorisation et le recyclage de ces « déchets » qui, jusqu'à ce jour, sont envoyés en CSDU de classe III. Elle demande aux Préfets d'établir des plans départementaux spécifiques pour les déchets du BTP et d'établir des débouchés pour la valorisation de ces matières.

Ces pratiques vont se généraliser pour l'ensemble des déchets.

De plus, on observe que le budget alloué à l'élimination des déchets pour une entreprise de taille moyenne est de l'ordre de 30 à 50 K€ (essentiellement pour l'élimination des déchets industriels spéciaux (DIS)).



➤ LES PRESTATIONS DE NERTHUS-ENVIRONNEMENT

Parce que l'écologie industrielle fait partie de notre métier, et afin de vous seconder dans la recherche de filières de valorisation ou d'élimination de vos déchets, nous vous proposons les prestations suivantes :

- L'analyse de l'existant ;
- Le management de vos déchets ;
- La mise en place de filières pérennes de valorisation, recyclage et/ou réutilisation ; ces études peuvent, garantir une réduction des coûts d'élimination de vos déchets. Ceci est particulièrement avantageux dès lors qu'il s'agit d'une action commune à l'ensemble d'un groupe générant une quantité importante de déchets.

Au-delà de l'étude technique, nous pouvons également intervenir sur le volet juridique et administratif de la mise en place des filières, et ceci grâce à nos juristes spécialisés en Droit de l'Environnement.

NERTHUS-ENVIRONNEMENT

130 Rue de Richemont – 60730 LACHAPELLE SAINT PIERRE
Tel /Fax : 03.44.84.70.36 – E-mail : contact@nerthus-environnement.fr
www.nerthus-environnement.fr